

REGLEMENT DU JEU « CRISTIANO RONALDO »






PREAMBULE

DIAL TECHNOLOGIES S.A., société anonyme de droit marocain au capital social de 2.000.000 Dirhams, dont le siège social est sis 76, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca, Maroc, immatriculée inscrite au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 106217, Identification Fiscale n°102 2704, représentée par son Directeur Général, M. Zouheir LAKHDISSI, agissant en sa qualité de mandataire d'ORANGE (ci-après dénommé « Organisateur ») organise à partir du Mardi 04 Avril 2017 à 09h00min01s au Mercredi 20 décembre 2017 à 23h59min59s inclus, sur tout le territoire du Royaume du Maroc un jeu concours intitulé « CRISTIANO RONALDO » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 1 : CIBLE

La participation au présent jeu est ouverte toutes les personnes physiques et morales clients postpayés particuliers et entreprises mobile, clients prépayés mobile Orange, Ayant souscrit au service Alertes SMS CAN 2017 exception faite des clients 3G et 4G prépayés postpayés particuliers et entreprises au moment de leur participation, résidant au Maroc, selon les conditions définies au sein du présent règlement (ci-après dénommés « les Participants »).

Toutefois, sont exclus de la participation au jeu

-  L'ensemble des collaborateurs de l'Organisateur et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs de l'Organisateur;
-  Maître Ihsane Bensouda, notaire à Casablanca et l'ensemble de son personnel ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui dudit personnel ;
-  L'ensemble des collaborateurs des agences partenaires et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
-  Les sociétés partenaires de l'Organisateur et l'ensemble de leurs collaborateurs intervenant dans le cadre des présentes ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs.
-  Les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 (dix-huit) ans ;

Dans l'hypothèse où l'une des personnes exclues par le présent règlement participe au jeu, objet des présentes et est tirée au sort / déterminée comme gagnant, celle-ci ne sera pas reconnue comme gagnant et ne se verra attribuer aucun gain. Dans cette hypothèse, l'Organisateur pourra l'attribuer de plein droit à un autre gagnant.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent jeu se déroule à partir du Mardi 04 Avril 2017 à 09h00min01s au Mercredi 20 décembre 2017 à 23h59min59s inclus.

Toute participation au jeu cette date ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au présent jeu et tenter de gagner les gains indiqués au sein de l'article 6, les Participants doivent envoyer le mot clé «QUIZ CR » ou « QUIZ CR7» par SMS au 1111.

Pendant toute la durée du jeu, le coût de chaque SMS contenant le mot clé QUIZ CR ou QUIZ CR7 envoyé au numéro 1111 s'élève à 0 DH Zéro dirhams toutes taxes comprises par SMS.

Une fois le SMS contenant le mot clé «QUIZ CR » ou « QUIZ CR7» envoyé, le Participant reçoit en guise de réponse une question à choix multiple par SMS à laquelle le Participant doit lui-même répondre en envoyant la lettre "A" ou la lettre "B" en fonction de la réponse choisie par ses soins, par SMS au 1111.

Seuls les clients ayant souscrit au service Alertes SMS CRISTIANO RONALDO au tarif de 12 dirhams toutes taxes comprises peuvent participer gratuitement au QUIZZ CRISTIANO RONALDO.

ARTICLE 4 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Participants reconnaissent et acceptent que les données collectées, dans le cadre du jeu, objet des présentes, feront l'objet d'un traitement sous forme de fichiers papiers ou informatiques.

Elles sont utilisées par l'Organisateur, ses sociétés mères, filiales, ou ses prestataires, qu'ils soient situés au Maroc ou à l'étranger, pour la gestion des comptes des Participants.

L'Organisateur peut utiliser les données personnelles des Participants pour toute opération de marketing direct concernant les produits et services d'ORANGE via courrier électronique et SMS.

Sous réserve, du consentement exprès des Participants, lesquels doivent être indiqués au sein du document d'acceptation du gain, l'Organisateur peut utiliser les données personnelles des gagnants pour toute opération de marketing direct via téléphone, courrier postal etc., réalisée par l'Organisateur.

L'Organisateur pourra communiquer lesdites informations à des tiers aux fins de traitement, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse.

Conformément à la loi n°09-08 relative à « *la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel* », le Participant dispose à tout moment d'un droit individuel d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données ou à leur transmission par l'Organisateur à des tiers.

Les Participants peuvent exercer leurs droits en envoyant un courrier, mentionnant ses : nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité, à l'adresse susvisée en entête des présentes.

ARTICLE 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés comme suit :

- Du 04 avril 2017 à 9h 00min 01s au 02 mai 2017 à 23:59:59 :

4 (Quatre) participants au Jeu avec une bonne réponse, ayant été tirés au sort lors du tirage à l'issue de cette période seront réputés gagnants et remporteront les dotations mises en jeu pendant cette période et citées dans l'article 6.

- Du 03 mai 2017 à 00:00:00 au 31 mai 2017 à 23:59:59 :

3 (Trois) participants au Jeu avec une bonne réponse, ayant été tirés au sort lors du tirage à l'issue de cette période seront réputés gagnants et remporteront les dotations mises en jeu pendant cette période et citées dans l'article 6.

- Du 01 juin 2017 à 00:00:00 au 29 juin 2017 à 23:59:59 :

3 (Trois) participants au Jeu avec une bonne réponse, ayant été tirés au sort lors du tirage à l'issue de cette période seront réputés gagnants et remporteront les dotations mises en jeu pendant cette période et citées dans l'article 6.

- Du 30 juin 2017 à 9h 00min 01s au 28 juillet 2017 à 23:59:59 :

3 (Trois) participants au Jeu avec une bonne réponse, ayant été tirés au sort lors du tirage à l'issue de cette période seront réputés gagnants et remporteront les dotations mises en jeu pendant cette période et citées dans l'article 6.

- Du 29 juillet 2017 à 9h 00min 01s au 26 août 2017 à 23:59:59 :

4 (quatre) participants au Jeu avec une bonne réponse, ayant été tirés au sort lors du tirage à l'issue de cette période seront réputés gagnants et remporteront les dotations mises en jeu pendant cette période et citées dans l'article 6.

- Du 27 août 2017 à 9h 00min 01s au 24 septembre 2017 à 23:59:59 :

4 (quatre) participants au Jeu avec une bonne réponse, ayant été tirés au sort lors du tirage à l'issue de cette période seront réputés gagnants et remporteront les dotations mises en jeu pendant cette période et citées dans l'article 6.

- Du 25 septembre 2017 à 9h 00min 01s au 23 octobre 2017 à 23:59:59 :

4 (quatre) participants au Jeu avec une bonne réponse, ayant été tirés au sort lors du tirage à l'issue de cette période seront réputés gagnants et remporteront les dotations mises en jeu pendant cette période et citées dans l'article 6.

- Du 24 octobre 2017 à 9h 00min 01s au 21 novembre 2017 à 23:59:59 :

4 (quatre) participants au Jeu avec une bonne réponse, ayant été tirés au sort lors du tirage à l'issue de cette période seront réputés gagnants et remporteront les dotations mises en jeu pendant cette période et citées dans l'article 6.

- Du 22 novembre 2017 à 9h 00min 01s au 20 décembre 2017 à 23:59:59 :

4 (quatre) participants au Jeu avec une bonne réponse, ayant été tirés au sort lors du tirage à l'issue de cette période seront réputés gagnants et remporteront les dotations mises en jeu pendant cette période et citées dans l'article 6.

ARTICLE 6: GAINS

Les dotations mises en jeu sont comme suit :

- Du 04 avril 2017 à 9h 00min 01s au 02 mai 2017 à 23:59:59 :

- Le 1er gagnant tiré au sort remportera 1 (un) package voyage* à Madrid d'une valeur de 10 000 MAD (dix Mille dirhams)
- Le 2ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 3ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 4ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

- Du 03 mai 2017 à 00:00:00 au 31 mai 2017 à 23:59:59 :

- Le 1er gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 2ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 3ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

- Du 01 juin 2017 à 00:00:00 au 29 juin 2017 à 23:59:59 :

- Le 1er gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 2ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 3ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

- Du 30 juin 2017 à 9h 00min 01s au 28 juillet 2017 à 23:59:59 :

- Le 1er gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 2ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 3ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

- Du 29 juillet 2017 à 9h 00min 01s au 26 août 2017 à 23:59:59 :

- Le 1er gagnant tiré au sort remportera 1 (un) package voyage* à Madrid d'une valeur de 10 000 MAD (dix Mille dirhams)
- Le 2ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

- Le 3ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 4ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

- Du 27 août 2017 à 9h 00min 01s au 24 septembre 2017 à 23:59:59 :

- Le 1er gagnant tiré au sort remportera 1 (un) package voyage* à Madrid d'une valeur de 10 000 MAD (dix Mille dirhams)
- Le 2ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 3ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 4ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

- Du 25 septembre 2017 à 9h 00min 01s au 23 octobre 2017 à 23:59:59 :

- Le 1er gagnant tiré au sort remportera 1 (un) package voyage* à Madrid d'une valeur de 10 000 MAD (dix Mille dirhams)
- Le 2ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 3ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 4ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

- Du 24 octobre 2017 à 9h 00min 01s au 21 novembre 2017 à 23:59:59 :

- Le 1er gagnant tiré au sort remportera 1 (un) package voyage* à Madrid d'une valeur de 10 000 MAD (dix Mille dirhams)
- Le 2ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 3ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 4ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

- Du 22 novembre 2017 à 9h 00min 01s au 20 décembre 2017 à 23:59:59 :

- Le 1er gagnant tiré au sort remportera 1 (un) package voyage* à Madrid d'une valeur de 10 000 MAD (dix Mille dirhams)
- Le 2ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 3ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)
- Le 4ème gagnant tiré au sort remportera 1 (un) maillot original de football d'une valeur de 500 MAD (Cinq Cent dirhams)

*Un Package voyage comporte les éléments suivants :

- Billet d'avion aller-retour (Casa/Madrid – Madrid /Casa)
- Deux nuits d'hôtel
- Ticket Match
- La procédure et les frais de demande de visa sont à la charge du gagnant

Un tirage au sort sera effectué parmi les gagnants du voyage. La personne sélectionnée pourra bénéficier d'une rencontre avec Cristiano Ronaldo. L'organisation de cette entrevue sera en charge de la société Timwe qui définira le lieu et la date de cette dite rencontre.

Pour l'ensemble des gains, l'Organisateur se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres gains de valeur équivalente, en cas d'impossibilité temporaire ou définitive pour l'Organisateur de donner aux gagnants les gains proposés au titre du présent jeu, notamment en cas de rupture momentanée ou définitive de stock.

L'Organisateur décline toute responsabilité concernant les faits préjudiciables, les dommages directs ou indirects, immédiats ou futurs, quelles que soient leur nature et les circonstances au cours desquelles ils se sont produits, survenus pendant la jouissance du gain attribué dans le cadre des présentes et/ou du fait de son utilisation.

Il est établi que l'Organisateur ne délivre aucune garantie de quelle que nature que ce soit s'agissant du gain attribué. Il est d'autre part établi que l'Organisateur n'est aucunement responsable de l'utilisation desdits gains, de tout fait, de quelle que nature qu'il soit, directement ou indirectement lié à ladite utilisation.

Si un gagnant refuse ou se désiste du gain qui lui revient de droit, celui-ci devra confirmer son désintérêt pour ledit gain par écrit.

Une fois les gains acquis par les gagnants, ils ne pourront être ni échangés, ni repris, ni convertis en espèces.

ARTICLE 7 : RETRAIT DES GAINS

Une fois la liste des gagnants arrêtée, l'Organisateur appelle les gagnants afin de leur notifier qu'ils ont remporté un gain au terme du présent jeu.

Dans le cas où un ou plusieurs des gagnants ne se manifestent pas au bout de 3 (Trois) jours à compter de la première tentative de notification par appel téléphonique effectuée par l'Organisateur, cette dernière considère que le gagnant en question n'est plus éligible au gain et désigne un autre Participant comme gagnant en réalisant un tirage au sort parmi tous les Participants ayant tenté de remporter un gain pendant la période de jeu d'espèce et qui n'ont pas remporté de gains.

Le retrait ou la remise du gain se fera de manière directe et nominative auprès de l'Organisateur à l'adresse suivante 74 Boulevard Abdelmoumen Immeuble Omnidata 4eme étage Casablanca Maroc sur présentation par le gagnant d'une pièce d'identité (CIN) au plus tard 3 (Trois) jours à compter du jour de sa notification par appel téléphonique.

Le gagnant s'engage à signer le document d'acceptation du gain remis par l'Organisateur pour pouvoir récupérer son gain et devra le remettre à l'Organisateur par dépôt à l'adresse de l'Organisateur indiquée au sein du présent règlement de jeu.

Les gagnants doivent autoriser toutes vérifications concernant leur identité.

Si le gagnant est un mineur, ledit document d'acceptation du gain devra être signé par son représentant légal et devra être représenté par celui-ci pour le retrait de son gain.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit de communiquer au public l'identité du gagnant par tous moyens ou supports médiatiques.

ARTICLE 9: DISPOSITIONS GENERALES

Les Participants ne peuvent être désigné comme gagnant du jeu qu'une seule fois et ce, pendant toute la durée du jeu.

Le gain ne peut être utilisé qu'une seule fois.

L'Organisateur n'est pas responsable de la perte ou du vol du gain, une fois celui-ci est remis au gagnant.

ARTICLE 10 : UTILISATION DU NOM ET DE L'IMAGE DES GAGNANTS ET PARTICIPANTS

En cochant la case prévue à cet effet au sein du document de réception de gain, le gagnant et/ou le Participant au présent jeu s'engage à autoriser l'Organisateur, par sa simple participation au jeu, objet des présentes, à utiliser et communiquer son nom et prénom, sa voix, ses coordonnées, sa photographie, et son image à des fins promotionnelles ou pour toute campagne de communication autour du présent jeu et ce, pendant une durée de 10 (années) années (média, hors média et messages vocaux).

En toute hypothèse, l'Organisateur se réserve le droit de communiquer au public l'identité du gagnant par tous moyens ou supports médiatiques.

ARTICLE 11: FRAUDES

Toute participation à au jeu, objet des présentes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, détournement ou abus entraînent la disqualification du Participant et la remise en jeu du gain éventuellement attribué.

ARTICLE 12: MODIFICATION DU REGLEMENT

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

Toutes modifications, substantielles ou non au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du jeu.

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier ou d'annuler le jeu à tout moment si elle le juge nécessaire, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

ARTICLE 13: INTERRUPTION

L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre le jeu si elle le juge nécessaire ou sur demande des autorités compétentes, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ARTICLE 14: DECISION DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation au présent jeu toute personne troublant le déroulement du jeu.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude ou si elle est incomplète.

L'Organisateur ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au présent jeu.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au présent jeu implique de la part des Participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et du principe du jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera automatiquement privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du gain qu'il aurait pu éventuellement gagner.

ARTICLE 16: CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé au rang des minutes de l'étude de Maître Ihsane Bensouda, notaire à l'adresse suivante : 22 Boulevard Omar El Khayam Résidence Fatima Zahra Casablanca, Maroc.

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de l'Organisateur.

ARTICLE 17 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations, demandes d'informations, contestations ou suggestions doivent être adressées à l'Organisateur.

ARTICLE 18 : LEGISLATION APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi marocaine.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.